

AVS des droits à construire !

Le statut des AVS en contrats précaires (CAE, CUI ...) est une honte ! L'application du statut d'AESH - déjà en place à l'EN et dans le public - doit être immédiate.

Le statut d'AESH doit évoluer vers un statut de fonctionnaire de catégorie B avec un salaire de 1,4 fois le SMIC en début de carrière, un temps plein de 24 h en face à face élèves, le versement des primes et l'accès à des formations qualifiantes.



Non à la catégorie 3

Cette catégorie doit être vue comme un SAS d'entrée dans le métier. Les agents doivent pouvoir évoluer vers des catégories de titulaires au bout de 6 années sans obligation de concours.

La CGT-Enseignement Privé revendique la fonctionnarisation sur place de tous les personnels et demande :

- L'égalisation des salaires nets et des pensions, la disparition de la catégorie III
- L'instauration d'un concours unique de recrutement, public-privé et commun avec l'Education Nationale
- L'intégration dans le public de tous les maîtres en perte horaire s'ils le souhaitent
- Des passerelles réelles entre établissements publics et privés, MEN ou agricole **avec priorité en cas de perte d'emploi.**

La nouvelle convention collective des personnels de l'enseignement agricole privé est enfin sortie après 30 mois de négociations déloyales.

Loin d'être étendu, ce texte a été signé par une seule organisation patronale et un seul syndicat.

Travailler plus pour peut-être gagner plus ? Un temps de travail à 1 607 h pour tous et la perte des semaines de congés payés. Mais surtout une rémunération à la tête du client qui va engendrer des tensions entre les salariés et des difficultés considérables de gestion. Désormais la rémunération dépendra :

- d'un indice de catégorie
- de l'ancienneté
- de critères classants (qui font leur apparition !)

Les critères indiqués et leurs degrés sont purement subjectifs et **ce système a largement fait la preuve de son ineptie et de son injustice à la FNOGEC. Pourquoi reproduire cela, ici ?**

Notre constat est sans appel : une convention régressive, sans garde-fous, et qui donne la toute-puissance aux employeurs.

Faites vérifier vos fiches de poste. Refusez des augmentations de temps de travail déguisées. Travaillez avec nous et pour vous, pour obtenir plus, par des accords d'entreprise.



Pour des droits équitables et plus justes !

1^{ère} revendication : 1 296 heures pour tous ! Plus de PIM ingérables

2^{ème} revendication : Suppression des C.D.D. d'usage qui précarisent !

3^{ème} revendication : Contrats aidés seulement pour améliorer l'offre de formation des apprenants.

4^{ème} revendication : Mouvement territorialisé de l'emploi MAA et MEN

5^{ème} revendication : Œuvres sociales pour tous !